Livre 2, chapitre 9, article 9.2.2 (alinéa 5)

La Fédération Italienne de Tir à l'arc a demandé une interprétation pour savoir si une ligne pouvait être dessinée sur les cibles 3D pour séparer les sabots (zone non marquante) de la zone marquante de la cible car celle-ci (zone colorée du corps) et celle des sabots sur certaines représentations d'animaux sont indistinctes et non clairement définies.

Le Comité Constitution et Règlements ("C&R") a estimé que la question relevait des compétences du Comité de Tir en campagne.

Le C&R a établi que l'interprétation suivante n'était contraire ni aux règlements existants ni aux décisions du Congrès.

Réponse du Comité de tir en campagne:

Le Comité de Tir en campagne reconnaît que définir la séparation entre les sabots et la zone marquante du corps peut s'avérer difficile. La manière la plus simple de résoudre le problème serait que les fabricants créent une ligne définitive au moment de la production des cibles. Si cette ligne n'existe pas, les membres du Comité d'organisation ou ceux de la Commission des arbitres du tournoi peuvent en dessiner une avant le début de la compétition.

Comité de Tir en campagne World Archery, 21 février 2014 Approuvé par le Comité C&R World Archery, 23 février 2014